

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 121 septembre 2024

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucinois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : rue des Bigarreux, 34, 1180 Uccle
www.acqu.be

*Streets for kids (rue du Doyenné, 17 mai 2024) ;
pour que nos enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité.
Photo ; S. Rochedy*

S O M M A I R E

- ATTESTATIONS FISCALES
DES DONS 2
- BRÈVE DE L'ACQU EN
PARTICIPATION CITOYENNE ET
ÉDUCATION PERMANENTE 3
- LES NOUVEAUX VISAGES DE
L'« INSÉCURITÉ » 5
- IMPERMÉABILISATION DES SOLS :
CACHEZ CETTE VÉRITÉ
QUE JE NE SAURAI VOIR ! 10
- VICTOIRE, TROIS FOIS VICTOIRE :
LES PERMIS DE DROHIME À
NOUVEAU ANNULÉS 12
- RUE GELEYTSBEEK, LÀ OÙ LES
MAISONS POUSSENT PLUS VITE
QUE LES CHAMPIGNONS 14
- LE QUARTIER FOND'ROY
PASSE À LA TÉLÉVISION 16
- UCCLE PERD DE SON
CARACTÈRE VERT ! 18
- LES QUARTIERS APAISÉS 20



ATTESTATIONS FISCALES DES DONs

RAPPEL

Chères donatrices, chers donateurs,

Une nouvelle réglementation est récemment entrée en vigueur pour les attestations fiscales des dons

Conformément à la loi, il est désormais obligatoire pour les associations d'inscrire le numéro d'identification du Registre national des donatrices et donateurs dans l'attestation fiscale (Obligation du SPF Finances – art 323/3 CIR92).

Où trouver votre numéro national ?

Votre numéro d'identification du Registre national se trouve au dos de votre carte d'identité, est composé de 11 chiffres commençant par votre date de naissance.

Et pour les entreprises ?

Pour ceux qui nous font des dons au nom de leur société, il s'agit du numéro de la Banque carrefour des entreprises BCE composé de 10 chiffres.

Comment nous le communiquer ?

- Soit via ce QR code qui est un lien sécurisé
- Soit en envoyant ce numéro à notre adresse e-mail de l'ACQU ;
acqu.asbl@gmail.com

En nous transmettant votre numéro national, votre attestation fiscale sera automatiquement intégrée à votre déclaration via Tax-on-web sans avoir à encoder manuellement vos dons.

Merci pour votre aide précieuse !



BRÈVE DE L'ACQU EN PARTICIPATION CITOYENNE ET ÉDUCATION PERMANENTE

Voici les informations relatives aux activités organisées par l'ACQU, seule ou en partenariat ainsi que les initiatives de comités de quartier à partir du mois d'octobre 2024.

Environnement, la Nature et la Biodiversité

Cette année, « renature time ! » revient pour célébrer l'automne du 6 octobre au 3 novembre avec des dizaines d'activités Nature, pour tous, partout dans Bruxelles.

« Renature time ! », c'est une invitation à découvrir les richesses des espaces verts bruxellois et à encourager la nature sous toutes ses formes dans les parcs, les réserves naturelles mais également dans les jardins, les rues, les murs ou les balcons. <https://environnement.brussels/renature-time>

1. Deux balades guidées par Thérèse Baekelmans seront réalisées dans ce cadre :

- Samedi 19 octobre
- entre 14 et 17h
- au Kinsendael

Et

- Samedi 26 octobre
- entre 14 et 17h
- à **Uccle Kauwberg** « L'arbre »

€ : Gratuit

Plus d'infos : <https://kauwbergnature.be/>

2. « La balade guidée Quartier Bosveldweg » par Priscille Cazin :

Priscille Cazin (sylvolutions.eu et woodwideweb.be) nous propose pour cette visite, d'explorer le quartier du Bosveldweg qui héberge de magnifiques arbres. Avec le même état d'esprit que lors des visites guidées du Wolvendael, Priscille nous invite à découvrir ceux-ci par la voie de l'émerveillement, la surprise et la douceur, en empruntant un chemin à la fois scientifique et sensible. Cette visite nous permettra de (re)découvrir comment les arbres façonnent ou régénèrent l'environnement autour de nous et, ce

faisant, comment ils ont un impact sur notre santé physique, mentale et/ou émotionnelle. Nous démarquerons au pied de l'immense Châtaignier du chemin du Bosveldweg en passant par l'If majestueux de l'avenue de Fré pour terminer au parc Montjoie et découvrir le Hêtre pleureur et le Séquoia géant. En espérant que les arbres aient résisté à la tempête...

- dimanche 27 octobre
 - de 10h à 12h30
 - Chemin du Bosveldweg au pied du Châtaignier
- € : Gratuit

Mobilité et Espace public – Vélo

En partenariat avec le **GRACQ**, l'ACQU propose un atelier de réflexion sur le vélo ainsi que l'organisation d'un parcours vélos sécurisés.

Deux Comités de quartier, **CRUC et OXY15**, ont manifesté leur intérêt pour cette activité. Cette activité pourra encore s'organiser avec d'autres comités qui le souhaitent.

Le programme de la double activité sera le suivant :

- Une séance d'information/sensibilisation/réflexion sur la place du vélo à Uccle avec le GRACQ

- 1 séance pratique circuit vélo avec les habitants des comités sensibilisés = un jour en semaine ou en WE soit 1h30 à 2h (date encore à convenir avec le groupe de participants)

- les dates retenues pour la séance 'sensibilisation/réflexion' sont soit le 21 octobre ou 23 octobre, soit le 28 octobre ou 30 octobre. (Précisions suivront)
- 1h30 à 2h max en fin de journée/début de soirée
- A l'Usine, rue du Doyenné, 40 à 1180 Uccle www.espace-usine.com

€ : Gratuit

Patrimoine architectural

Manon Magotteaux, conservatrice du **Musée van Buuren** et l'ACQU vous proposent quatre visites '**découverte du musée et du jardin**' et deux visites thématiques, '**les créateurs du mobilier Art déco de la maison**'.

Les créateurs du mobilier art déco de la maison van Buuren

En 1925, David et Alice van Buuren visitent l'Exposition des Art décoratifs et industriels modernes qui se déroule à Paris. Une occasion pour le couple de découvrir le travail d'artistes et d'ensembliers auxquels ils feront appel pour l'aménagement intérieur de leur villa alors en construction à Uccle. L'intérieur de la villa associe avec harmonie des pièces de mobilier d'origine belge, française et hollandaise. Lors de la visite nous découvrirons notamment des pièces du studio Dominique de Paris ou encore des créations de l'artiste hollandais proche de l'Ecole d'Amsterdam Jaap Gidding. La visite permettra de comprendre combien David van Buuren, commandant des pièces de mobilier à des créateurs d'origine différentes, était en réalité le véritable «ensemblier» de son habitation.

Au programme :

Visites '**découverte du musée et du jardin**' (une visite en Fr et une visite en NI, Angl)

- un jour de la semaine du 14 octobre, à 11h30 et un jour du WE 19-20 octobre, à 11h30 ;
- cette même visite sera reproposée durant les congés scolaires, la semaine du 28 octobre et WE du 2-3 novembre, mêmes horaires ;

Visites thématiques '**les créateurs du mobilier Art déco de la maison**' (en Fr uniquement)

- durant la semaine du 11 novembre et WE du 16-17 novembre, mêmes horaires. (précisions suivront).
- Avenue Léo Errera, 41 - 1180 Bruxelles - museumvanbuuren.be

€ : 13€/personne

Vie de quartier : participation des Comités :

En parallèle, nous encourageons les comités à organiser des ateliers de réflexion et des rencontres entre citoyens sur des thèmes qui leur tiennent à cœur. Par exemple, certains comités préparent leur fête de quartier, d'autres mènent des réflexions sur la mobilité, les nuisances sonores et lumineuses des clubs de sport, les activités collectives (potagers, etc.), ou encore sur les communautés d'énergie.

Nous vous demandons de rédiger un procès-verbal succinct de chaque réunion¹ et de nous l'envoyer à barbara@acqu.be afin de comptabiliser ces activités dans notre quota de 200 heures par année. Cela nous permet de bénéficier des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réaliser nos activités, concevoir et distribuer le trimestriel « La Lettre aux Habitants », soutenir les actions de certains comités et assurer la collaboration de notre chargée de mission.

Déjà un grand merci à toutes et tous pour votre participation et vos contributions

1 Pour info, les activités pouvant être comptabilisées en Education Permanente :

Sont considérées comme activités régulières notamment :

- les réunions thématiques, groupes de réflexion, groupes de travail,
- les séminaires, conférences, colloques,
- les expositions,
- les visites thématiques,
- les échanges internationaux,
- les animations socioculturelles, les activités de diffusion culturelle,
- les réunions de préparations des activités et projets de votre comité, ainsi que les réunions d'évaluation de ces activités et projets.

Parc de Wolvendael : des arbres victimes de la tempête du 9 juillet.

APRÈS LA MORT D'UN BÉBÉ LORS D'UNE FORTE TEMPÊTE À UCCLÉ

LES NOUVEAUX VISAGES DE L'« INSÉCURITÉ »



Le 9 juillet, des orages d'une rare violence ont frappé la commune d'Uccle, causant d'impressionnants dégâts matériels. Mais pas seulement... Très vite, les regards se sont portés sur le parc de Wolvendael : le landau d'une maman qui y promenait son nourrisson de deux mois, venait d'être écrasé par une branche d'arbre. On connaît la suite.

Pouvait-on éviter le pire ?

Voilà en tout cas un drame qui soulève bien des questions. Sur le plan temporel d'abord, puisque ces conditions météo « extrêmes » n'avaient rien d'une surprise.

Le matin même, l'Institut royal météorologique (IRM) avait émis une alerte jaune aux orages et aux inondations à partir de 16h, sur plusieurs provinces ainsi que sur la Région bruxelloise (dépêche Belga, publiée notamment sur le site du Soir à 8h44¹). Les prévisions météo n'étant pas une science exacte, l'arrivée de la cellule orageuse a ensuite été annoncée pour 17h. La commune d'Uccle, en concertation avec Bruxelles Environnement, décidait dès lors de fermer tous les parcs² à... 17h, en toute dernière minute.

David Dehenauw, chef du bureau du temps à l'IRM, s'est montré perplexe devant ce *timing* : « *Je ne savais pas qu'on prenait les avertissements très littéralement à l'heure exacte, parce qu'il y a toujours de l'incertitude. Donc moi, je pensais qu'ils allaient prendre peut-être*

une marge d'une heure ou de deux heures pour agir. »³ À l'exemple du Brabant flamand qui, lui, fermait ses espaces verts dès 15h, voire 16h.

Dans l'après-midi de ce 9 juillet, nouveaux flashs météo, toujours aussi alarmistes – vers 15h30, le vent venait de causer des dégâts à Braine-le-Comte. Ces avertissements, sont-ils passés sous le radar des Bruxellois ? La grosse tempête sur le point de les toucher, a été détectée trente minutes avant que les éléments se déchaînent, fait remarquer David Dehenauw. Et d'ajouter que la mise en garde de l'IRM « *a été renouvelée avec une alerte plus forte pour des vents violents, de la grêle et des pluies 20 minutes avant* »⁴. Restait-il du temps pour agir ?

Voilà, en gros, ce qui nous a été rapporté par les médias. D'après des sources internes (communales), c'est en fait dès 14h que deux gardiens de la paix ont sillonné le parc de Wolvendael afin de le « vider » de ses promeneurs. La maman et son bébé sont manifestement passés entre les mailles du filet.

Loin de nous l'idée de porter un jugement sur la réaction des autorités communales, principales responsables en matière de sécurité. Dans une position peu enviable, elles ont été confrontées à une situation pour le moins compliquée.

Cela dit, cet épisode douloureux a certainement fait sursauter les riverains du centre Deridder – un complexe sportif communal – puisqu'en cas de fortes rafales de vent, ils constatent, perplexes, que les footballeurs du club Moreda s'y entraînent comme si de

1 « Il est possible que l'on lance un code orange » : l'IRM met en garde contre de violents orages et des inondations, *Le Soir*, 9 juillet 2024.

2 Le parc de Wolvendael est sous la responsabilité des autorités communales alors que la forêt de Soignes, par exemple, est gérée par Bruxelles Environnement.

3 « Décès d'un bébé dans les intempéries à Uccle : un flash météo a bien prévu l'arrivée d'une cellule orageuse », RTBF, 10 juillet 2024.

4 *Ibidem*.

rien n'était, alors que le Bois de la Cambre et tous les autres espaces verts sont fermés. Allez comprendre ! Faut-il rappeler que de grands arbres longent les deux terrains de foot ?

Sourd aux avertissements du GIEC⁵ ?

Au-delà de ce tragique « fait divers », qu'en est-il de l'état de préparation de nos sociétés face aux catastrophes naturelles ? Le bourgmestre d'Uccle, le MR Boris Dillies a parlé d'un drame « imprévisible »⁶. Des propos qui font penser au « *Qui aurait pu prédire la crise climatique ?* », cette interrogation hallucinante⁷ d'Emmanuel Macron – faisant allusion aux canicules, sécheresses, tempêtes et inondations inédites de 2022 –, qui l'avait exposé à la risée générale.

Ne nous voilons pas la face : le réchauffement planétaire n'est plus de l'ordre du possible, il a fait irruption dans notre présent et la crise s'aggrave sous nos yeux. Copernicus, le programme européen d'observation de la Terre, nous apprend qu'août 2024 est, à l'échelle mondiale, le quinzième mois consécutif à battre son propre record de température...

Quant aux experts du GIEC, ils ne laissent aucune place au doute. Leurs prévisions les plus pessimistes basées sur la simulation, gagnent en probabilité. Dans le 6^e Rapport sorti en 2021, le lien entre le réchauffement induit par l'homme et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes est confirmé⁸. Et ces événements qui, peu à peu, atteignent des régions jusque-là épargnées, devraient se reproduire plus souvent et avec une intensité sans précédent.

Nos responsables politiques – comme d'ailleurs les citoyens –, entendent-ils les mises en garde des climatologues ? Lisent-ils ne fût-ce que la synthèse de leurs rapports ? Comment peut-on feindre la surprise alors que les piqûres de rappel, dans la presse, sont quasi quotidiennes : « *Sur tous les continents, la planète brûle, étouffe, s'assèche ou, dans le même temps,*

5 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

6 « *Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de problème quelconque* », déclara-t-il au micro de la RTBF.

7 On ne parle pas ici d'une petite phrase captée au détour d'un dialogue spontané. Non, on parle ici d'une phrase d'un discours de vœux de Nouvel An, soit l'un des discours les plus relus et corrigés de l'année.

8 Enola Richet, « Rapport du GIEC : les phénomènes climatiques extrêmes se multiplient », *La Croix*, 9 août 2021.

boit la tasse »⁹, note Audrey Garric dans le *Monde*, tout récemment.

C'est quoi, au juste, la « sécurité » ?

Au lendemain des inondations dantesques en Wallonie (juillet 2021), le climatologue Jean-Pascal van Ypersele insistait, il faudrait désormais « *donner beaucoup plus d'attention aux politiques d'adaptation aux changements climatiques déjà présents et qui ne peuvent plus être évités* »¹⁰. Tout en ajoutant qu'en même temps, il est impératif de décarboner nos sociétés. « *La sobriété est une urgence* », prévient de son côté le Haut conseil pour le climat, en France.

Or, qu'est-ce qu'on constate ces derniers temps, aussi bien en Belgique que sur le plan européen ? La question climatique n'est plus placée en tête de l'agenda politique. Au lieu d'être considérée comme un « chantier prioritaire », elle est rétrogradée, invisibilisée alors qu'il faudrait passer à la vitesse supérieure – *Citius, Altius, Fortius*. Incompréhensible, désespérant. Est-ce vraiment le moment de jouer à l'autruche ? Nos dirigeants, auraient-ils oublié que le climat ne suit pas la voie électorale, que la dette écologique se cumule et lorsqu'on la laisse filer, un effet boule de neige finira par se produire, jusqu'à la perte de contrôle ?

Étant donné ces perspectives peu réjouissantes, il est grand temps de changer notre regard sur la notion

9 Audrey Garric, « Les catastrophes climatiques s'enchaînent et se déchaînent sur tous les continents », *Le Monde*, 16 juillet 2024.

10 « Le changement climatique est évidemment en cause », entretien avec Charlotte Hutin, *Le Soir*, 16 juillet 2021.



Des fleurs devant les grilles du parc, longtemps fermé.

d'« insécurité »¹¹, cette question désormais placée par les électeurs bruxellois parmi les priorités au moment d'aller voter. Dans les discours et programmes de nombreux candidats – surfant sur la peur des gens –, les mots « prévention » et « protection » se bousculent. Les remèdes proposés : plus de caméras de surveillance, plus de « bleu » dans les rues, davantage de sanctions, la création de brigades « flagrants délits » contre les incivilités, la tolérance zéro pour les contrevenants...

Que la Commune déclare la guerre aux inciviques, qu'elle essaie de nous protéger des « méchants », de garder les rues propres et sûres, de traquer les chauffards qui roulent à fond la caisse..., très bien, c'est son rôle. Mais au-delà de cette vision policière de la société, comment compte-t-elle appréhender la question de l'insécurité climatique ?

Faut-il s'habituer à vivre les pieds dans l'eau ?

Qui dit vulnérabilité aux aléas climatiques, pense, s'il est Ucclois, « inondations ». Des rues transformées en torrents, l'image est entrée dans la mémoire collective. Dans l'espoir de nous libérer de ces cauchemars, la Commune a fait construire de grands bassins d'orage dans les principales zones à risque (place Saint-Job, chaussée de Saint-Job, avenue de Fré). Mais

11 Le sentiment d'insécurité, diffus, est de plus en plus instrumentalisé dans des discours politiques, par certains médias et les réseaux sociaux... alors que dans 72 % des communes belges, la criminalité globale a diminué sur les dix dernières années (voir *L'Echo* du 7 septembre 2024).



Il faut toujours un permis d'urbanisme pour abattre un arbre à haute tige !

récemment, le 19 mai 2022¹², rebelote : des caves sous eau, de la boue malodorante, des appareils ménagers hors d'état..., comme avant. Ce n'était pas la faute des bassins mais celle des avaloirs : pas assez nombreux, et peut-être en partie bouchés, expliquait Vivaqua.

Soit, mais en parallèle à ces épisodes de pluies diluviennes qui se multiplient et s'intensifient, un problème ne cesse de s'aggraver : l'imperméabilisation des sols. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En excluant la forêt de Soignes – qui couvre plus du cinquième de son territoire (20,7 %) – mais en examinant le reste de la verdure (parcs, bois, friches semi-naturelles...), Uccle est passé de 24 % de surfaces minérales en 1955 à 44 % en 2006, et se rapproche désormais des 50 %¹³. C'est ce qu'on appelle dilapider son « héritage végétal »...

Afin d'infléchir cette tendance, le Service Urbanisme – tout comme les « aménageurs du territoire » de la Région bruxelloise – doit impérativement changer de logiciel : pour chaque nouvelle demande de permis, des paramètres comme la gestion des eaux de pluie, sont à considérer comme primordiaux ; les rapports d'incidences environnementales doivent être complets et corrects ; et la dérogation « nature » être l'exception, et non plus la règle. Cette politique « responsable » signifie, enfin, moins de complaisance avec les promoteurs immobiliers, toujours réticents à adapter leurs plans à la végétation existante – leur principe : « faire table rase, puis reconstruire » – et connus pour leurs projets démesurés dans la périphérie sud... Donc, stop à la bétonisation à tout crin, il y va de notre sécurité !

L'effet climatiseur des arbres

Le corollaire de cette « civilisation de l'asphalte », de cette urbanisation qui gagne inexorablement du terrain – et contribue à l'effondrement de la biodiversité –, c'est évidemment une commune moins verte. En 2023, le collectif Help4Trees qui plaide pour une gestion respectueuse du patrimoine arboré à l'échelle régionale, a livré certaines informations qui nous permettent d'objectiver un tant soit peu le débat¹⁴. Une entre-

12 Même scénario le 9 juillet dernier, et encore trois jours plus tard.

13 47,5 % en 2017, 48,6 en 2022, selon l'IBSA (Institut bruxellois de statistiques et d'analyse).

14 Tous les détails dans la *Lettre aux habitants* (ACQU) de décembre 2023 (« 25 % des arbres "admis à l'abattage" en Région bruxelloise le sont à... Uccle »).

prise compliquée puisqu'à Uccle, il n'existe pas de cadastre des arbres et le couvert végétal est géré par quatre institutions différentes (la Commune, Bruxelles Mobilité, Urban.Brussels et Bruxelles Environnement). Un véritable casse-tête administratif...

Pour rassembler néanmoins quelques pièces du puzzle, nous pouvons compter sur le site OpenPermits.brussels. Une nouvelle section intitulée « Demande [de permis d'urbanisme] avec abattage d'arbres » nous apprend qu'au cours de ces treize dernières années (sur la période 2010-2022), 14.635 arbres ont été coupés sur le territoire ucclois. Soit 25 % de toute la « déforestation » bruxelloise. Si ces chiffres sont bien sûr à analyser de près et qu'il ne faut pas se comparer à des communes « macadamisées » comme St-Josse, il reste que ces statistiques doivent nous réveiller. Sous la dernière législature (2018-2024), on a pu constater la volonté d'inverser la tendance mais n'oublions pas que c'est souvent la Région qui est aux manettes.

Que les arbres en ville puissent se révéler dangereux en cas de grosse tempête, c'est évident. Uccle vient d'en faire la triste expérience. Mais tous ces phénomènes météorologiques extrêmes, ce n'est pas leur faute, c'est pas eux les pollueurs. Ils sont, au contraire, nos meilleurs alliés face aux épisodes de canicule auxquels la Belgique a échappé ces temps-ci, mais ce n'est que partie remise... Arrêtons de considérer les arbres comme des objets de consommation, comme une variable sans importance. Stop au « massacre à la tronçonneuse », il y va de notre sécurité !

Désaméricanisons le parc automobile !

En plus de la sauvegarde de notre patrimoine végétal – capteur de CO2 –, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre s'impose à tous les étages de la société. Certainement à l'échelle locale : 60 % des mesures à adopter se trouvent entre les mains des communes¹⁵.

Sur le plan de la mobilité – dossier emblématique –, elles peuvent par exemple, par leurs choix, par différents incitants (services, primes...), influencer nos habitudes de déplacement. La commune d'Uccle y travaille. Le nombre de voitures pour 1.000 habitants est d'ailleurs passé de 586 en 2015 à 481 en 2020 (données IBSA). Mais cette bonne nouvelle est contrebalancée par une mauvaise : dans nos régions, le parc automobile est devenu « obèse » ; il s'est alourdi de

30 % en trente ans, s'inquiète l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME, France).

Rien qu'en termes de sécurité, routière celle-là, il y a de quoi être angoissé : tous ces SUV, 4x4 et autres pick-up qui ont envahi nos rues, représentent un réel danger, non seulement pour les usagers faibles de la circulation, aussi pour les véhicules classiques. Pour un piéton ou un cycliste heurté par un pick-up, le risque de blessures mortelles augmente de près de 200 %, relève une étude de l'institut Vias.

Autre point noir, et non des moindres, leur bilan carbone. Car plus un véhicule est lourd, plus il consomme. Pour les plus « gourmands », on avoisine les 23,5 litres aux 100 km... alors que la Planète brûle. Faut-il accepter le comportement « irresponsable, voire criminel » – expression de la philosophe Isabelle Stengers¹⁶ – de ces « militants anti-sobriété » ? Ces gens-là se moquent de notre avenir climatique, ces gens-là se moquent de nos enfants.

Rappelons qu'en 2019, le Conseil communal a adopté à l'unanimité une motion d'urgence climatique : afin d'atteindre la neutralité carbone pour 2050, **Uccle doit proposer des mesures structurantes pour parvenir à une diminution de 50 % des émissions directes de gaz à effet de serre d'ici 2030.**

Une piste : en concertation avec la Région, inciter à l'achat de modèles plus légers, moins puissants et moins agressifs en adaptant les tarifs de stationnement à la longueur, la largeur, la hauteur du capot et le poids du véhicule. Des villes comme Grenoble ont franchi le pas. Plus « radical » : plutôt que d'interdire le stationnement des trottinettes partagées sur son sol – c'est le cas à Uccle –, ne plus octroyer de carte de riverain aux mastodontes de type Dodge Ram, Ford Raptor, Ford Ranger... qui eux, de toute façon, n'ont pas leur place en ville – et à la campagne, non plus. Reste à voir si ce genre de mesures pour décarboner le transport, peut s'inscrire dans un Plan communal de « mobilité non dogmatique »¹⁷...

Un seul fil directeur : la sobriété

On ne va pas demander aux autorités communales de révolutionner nos modes de consommation, la transition écologique est un cheminement. Cela dit, le temps presse. La tragédie du parc de Wolvendael

15 Selon « Uccle, une commune tournée vers l'avenir », la feuille de route de la majorité MR-Ecolo-Les Engagés (2018-2024).

16 Dans *Au temps des catastrophes – Résister à la barbarie qui vient*, La Découverte, 2009.

17 Une expression chère aux libéraux francophones.

n'est sans doute qu'un signe avant-coureur de ce qui nous attend à mesure que la surchauffe de la Terre se poursuit. Chaque fraction de degré supplémentaire aura des conséquences dévastatrices pour nos écosystèmes, la santé publique, les économies du monde entier...

Soyons conscients que notre train de vie tue à l'autre bout du monde. Parmi les habitants les plus fragiles, les plus pauvres, parmi ceux qui sont les moins responsables de la crise climatique – c'est ce qu'on appelle l'injustice climatique. Si ces morts au loin semblent nous indifferer¹⁸, sachons que ça se passe aussi, de plus en plus, près de chez nous. En Europe, les vagues de chaleur ont causé plus de 47.000 décès entre juin et septembre 2023, et même 61.000 durant l'été 2022, d'après la revue *Nature Medicine*¹⁹.

Un degré, deux degrés, trois degrés, quatre degrés... d'ici la fin du siècle ? Notre vie sera bouleversée, certains changements étant irréversibles, pour longtemps. Est-ce à dire qu'un « nouvel âge de dévastation » est notre unique horizon ? Non, l'issue n'est

pas inéluctable, tout n'est pas foutu, des solutions existent.

Mais il faudra se défaire de la croyance que la technologie peut à elle seule sauver le climat ; il n'est plus possible de refuser toute idée de « contraintes » – la transition verte ne se fera pas naturellement. L'autre condition, capitale : pouvoir compter sur des politiques publiques structurantes pour que les gestes de chacun contribuent à réduire notre empreinte écologique.

« Rien de ce qui est possible localement ne sauvera le monde, mais sans le réveil local du sens des possibilités, sans la réappropriation locale de moyens et de penser et d'agir, ce monde n'a aucune chance, prévient Isabelle Stengers. S'il vient, le salut ne viendra pas, ou pas seulement, de grands changements politiques globaux, lorsque l'on aura compris qu'il est impossible de continuer. »²⁰

Marc Schmitz
Comité Kinsendael-Kriekenput

18 Il suffit de voir la ruée vers les aéroports, pas seulement en période de vacances... Pour rappel, question « empreinte carbone », prendre l'avion se révèle vite catastrophique : chaque passager d'un vol de Bruxelles à New York rejette en un seul aller-retour plus de gaz à effet de serre que ce qu'une personne devrait faire sur une année entière pour ne pas aggraver le réchauffement climatique. Alors qu'il faut encore manger, se chauffer et se déplacer le reste du temps...

19 Delphine Roucaute, « Plus de 47.000 personnes sont mortes de la chaleur en Europe en 2023 », *Le Monde*, 12 août 2024.

20 Isabelle Stengers (avec Serge Gutwirth), « Pour une résurgence des servitudes », dans *Le souffleur de feuilles – La biodiversité n'est pas un luxe, elle est vitale*, Couleur livres/Comité Kinsendael-Kriekenput, 2022.

A nous de tracer un avenir plus supportable !
© Chappatte dans *Der Spiegel*, Allemagne



IMPERMÉABILISATION DES SOLS : CACHEZ CETTE VÉRITÉ QUE JE NE SAURAI VOIR !

Il y a quelques semaines, l'administration bruxelloise en charge de l'environnement (Bruxelles Environnement) publiait une nouvelle version de sa carte des surfaces imperméables. Constatant que plus de la moitié (53 %) de la superficie de la Région était à considérer comme tel en 2022, Bruxelles Environnement pointe également une croissance linéaire de l'imperméabilisation depuis des constats antérieurs établis en 1993 et 2006. L'urbanisation croissante est à l'origine de cette augmentation, y précise-t-on. D'autres facteurs sont également invoqués comme l'aménagement de parkings ou de terrasses sur des terrains privés, ou des sentiers rendus imperméables pour le confort des utilisateurs.

Des objectifs européens ambitieux

Assez logiquement, Bruxelles Environnement pointe l'importance qu'a l'artificialisation des sols sur l'environnement et la viabilité de la ville (inondations, qualité de l'eau, recharge des nappes phréatiques, microclimat...) et la nécessité de la contenir et d'y pallier. C'est de bon aloi bien sûr et l'ambition est bien là : dans sa stratégie « Good Soil » vers une gestion intégrée et durable des sols bruxellois (adoptée en mai 2024), la Région reprend à son compte, mais sans encore en préciser les modalités, l'objectif européen de « *zéro artificialisation nette en 2050* ». Ce principe revient à dire, qu'à partir de 2050, aucune nouvelle imperméabilisation d'un terrain ne sera possible sans qu'une désimperméabilisation équivalente ne soit obtenue par ailleurs.

Avec son nouvel état des lieux des surfaces imperméables, on pourrait aujourd'hui se rassurer du fait que la Région dispose d'indicateurs et d'un outil scientifique à même d'orienter correctement les politiques futures de l'eau et de l'aménagement du territoire. Mais la lecture de la nouvelle carte régionale réserve quelques mauvaises surprises. On y découvre notamment que toutes les surfaces de sports synthétiques (football, hockey, terrains multisports...) sont assimilées à... des zones perméables. La réalité du terrain est pourtant tout autre : les aires de sport perméables (en gazon naturel) sont aujourd'hui devenues extrêmement rares.

Quand l'artificiel remplace le naturel

A Uccle, mais aussi quasi partout ailleurs dans la Région, tous les terrains engazonnés de hockey ou de football, pour ne parler que de ceux-ci, ont été remplacés ces deux à trois dernières décennies par des surfaces synthétiques. Or, ce sont de grands terrains et la différence est notoire, tant sur le plan statistique, que sur le plan visuel et environnemental (microclimat). En certains quartiers, l'artificialisation réelle des sols est en conséquence sous-évaluée dans d'importantes proportions. Pourquoi ?

Pour se justifier, Bruxelles Environnement invoque dans une note méthodologique « *.../... les difficultés à faire la distinction entre les terrains de sports artificiels et naturels .../...* », étant donné que la carte est dressée au départ d'images satellites et de photos aériennes. Ce choix est bien sûr contestable : par défaut, leur modèle affecte toutes les surfaces de sports en plein air comme étant « perméables » alors que le choix inverse aurait été bien plus pertinent ! Cette manière de faire ressemble à un tour de passe-passe visant à minimiser l'ampleur réelle de l'imperméabilisation de la région.

Bruxelles Environnement doit revoir sa copie

L'outil utilisé par l'institution publique (qui fait foi auprès des autres administrations régionales) est biaisé et donne une image localement trompeuse de la réalité. On est dans le domaine du « *cachez cette vérité que je ne saurais voir* ». Bruxelles Environnement se dit aujourd'hui conscient du problème et espère améliorer son modèle et créer une classe « gazon artificiel » à la prochaine actualisation de la carte soit, si tout va bien, dans quatre ans... En attendant, la Région entretient l'illusion de zones de sport en plein air qui seraient non imperméabilisées et contribuent soi-disant à l'excellence du maillage vert bruxellois. Est-ce tromperie ou maladresse ?

Didier Recollete
Août 2024

C'est quoi, au juste, un terrain de sport synthétique ?

Les aires de jeu synthétiques sont constituées d'une dalle de béton de plusieurs centimètres d'épaisseur, recouverte d'une nappe plastique différente d'après le sport pratiqué. Dans le cas du football et du hockey, il s'agit de gazon artificiel qui imite la pelouse naturelle ; l'ajout de granules (en caoutchouc synthétique ou en liège) est obligatoire pour maintenir l'aspect des « brins d'herbes » et la souplesse de la surface de jeu. Des couvertures plastiques plus lisses sont utilisées pour d'autres sports tels le tennis, l'athlétisme...

Un système sophistiqué de drainage des eaux de pluie s'avère nécessaire pour les évacuer vers les bords des terrains. Ces derniers sont en effet... imperméables !

Les arguments en faveur du synthétique sont la possibilité d'un usage intensif, quelle que soit la météo et un moindre besoin d'arrosage (sauf pour le hockey, bien sûr).

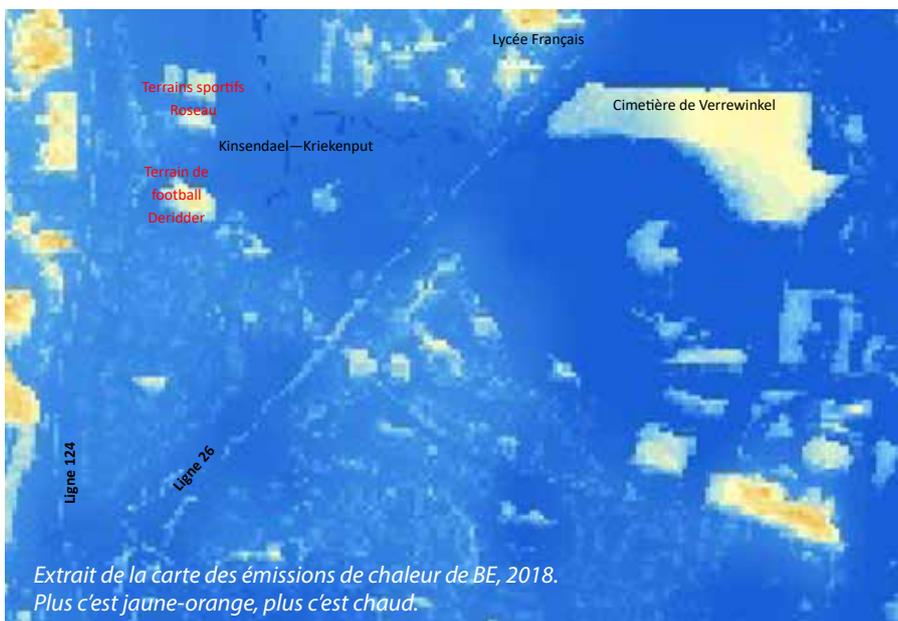
La face cachée des sols en plastique

Les ombres au tableau sont toutefois légion ; ces dernières années, ce type de revêtement a fait l'objet de nombreuses recherches scientifiques qui alertent sur les impacts sur l'environnement et la santé des utilisateurs.

Le gazon artificiel n'est en rien durable, il doit être renouvelé tous les huit à dix ans. L'un des principaux reproches : en fréquentant ces endroits, les sportifs contribuent à la dispersion de microplastiques qui se retrouvent dans la nature aux environs des terrains, au grand dam de la biodiversité. Ces mêmes fragments de plastique sont aussi entraînés vers les rivières par les eaux de ruissellement.

Le but ici n'est pas d'énumérer toutes les nuisances propres à cette « mode du plastique » mais celles qui sont liées à la « bétonisation » de ces dizaines ou centaines de mètres carrés de terrain sportif.

Imperméabiliser des surfaces aussi importantes augmente les risques d'inondation car les eaux de pluie n'infiltrant plus le sol, elles finissent à l'égout. De plus, les terrains synthétiques sont source de chaleur ! En 2018, lors d'un été caniculaire, Bruxelles Environnement publiait une carte des émissions de chaleur dans la Région. A Uccle, elle nous fait découvrir des îlots de chaleur en plein milieu d'un quartier résidentiel, vert, juste à côté de la réserve naturelle du Kinsendael (zone Natura 2000), nettement plus « froide ». Il s'agit, clairement reconnaissables, des terrains de football du centre Deridder ! On aperçoit aussi, en « zone chaude », les courts de tennis du Centre sportif « Le Roseau ». Autant savoir...



VICTOIRE, TROIS FOIS VICTOIRE : LES PERMIS DE DROH!ME À NOUVEAU ANNULÉS

La saga du projet Droh!Me à l'hippodrome de Boitsfort a débuté en 2015 par l'octroi d'une concession et d'un droit de superficie à la société V.O. Group au terme d'un appel à candidatures. Le dépôt d'une demande de permis d'urbanisme et d'une demande de permis d'environnement pour redynamiser et revitaliser cet espace ont suivi en 2017. Lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 28 août au 26 septembre 2017, de nombreux riverains et associations regroupées au sein du collectif « les amis de l'Hippodrome » se sont mobilisés contre ce projet. Ils reprochaient au projet Droh!Me d'être trop fortement tourné vers l'**événementiel**, notamment par l'ampleur démesurée induisant des incidences négatives sur la faune et la flore sachant que le site est situé en zone Natura 2000 et en lisière de la Forêt de Soignes, sur la **mobilité**, tout particulièrement la Chaussée de la Hulpe et sur le **stationnement**, en voirie et par la création d'un parking de 450 voitures sur un terrain situé en zone forestière. Plusieurs recours administratifs et juridictionnels plus loin, le permis d'environnement accordé par Bruxelles-Environnement vient en mai 2024 d'être annulé par le Conseil d'Etat. Ce site désigné comme une porte d'entrée de la Forêt de Soignes et dont les bâtiments ont été magnifiquement rénovés par la Région mérite d'être valorisé au bénéfice de l'ensemble des Bruxellois dans une vision qui respecte les abords

du site et la Forêt de Soignes. Espérons à présent que la région et le promoteur s'ouvriront aux arguments des riverains et des associations de défense de la nature pour redéfinir un projet qui emporte l'adhésion de tous.

Le 30 mai 2024, le Conseil d'Etat a annulé le permis d'environnement délivré en 2017 à la société Droh!Me Invest SA¹. La Société annonçait à l'époque, et annonce toujours maintenant, vouloir « revitaliser » l'ancien hippodrome d'Uccle-Boitsfort en le transformant en un parc de loisirs (baptisé Droh!Me Melting Park).

Un permis d'environnement est une autorisation délivrée par Bruxelles Environnement (BE) ou les communes, pour toute activité ou installation avec un impact potentiel sur le milieu, la santé ainsi que la sécurité des personnes. Il faut donc introduire une demande de permis d'environnement avant de commencer toute exploitation pour une série d'activités en Région de Bruxelles-Capitale. Après examen de la demande de permis, l'autorité administrative accorde ou refuse le permis sollicité. Si le demandeur ou toute

¹ Permis d'Environnement n° 584.868 délivré par Bruxelles-Environnement (BE) du 27 octobre 2017 à Droh!Me Invest SA (filiale de la société V.O. Group).

Mettre un parking de 450 places.....



personne intéressée, le plus souvent des riverains, n'est pas d'accord avec la décision prise par l'autorité administrative compétente, un recours administratif à deux degrés a été mis en place : au premier degré devant le Collège d'environnement et au second degré devant le Gouvernement bruxellois. Et ensuite un recours juridictionnel est organisé auprès du Conseil d'Etat qui statue définitivement et confirme ou annule le permis contesté devant lui. Permis annulé en 2024 par le Conseil d'Etat après 8 années de procédure !

Mais revenons à 2018. En premier degré d'instance (administrative), le Collège d'environnement a confirmé le permis octroyé par BE mais en l'assortissant de quelques conditions supplémentaires aux demandeurs. En second degré d'instance, le Gouvernement bruxellois s'est abstenu de prendre une décision mais dans un tel cas, la loi répute que sa non-décision vaut confirmation de la décision prise par le Collège d'environnement.

Ce sont les décisions, explicite du Collège d'environnement et implicite du Gouvernement qui ont été annulées par le Conseil d'Etat le 30 mai 2024, ce qui a eu pour effet, pour faire bref, de renvoyer la patate chaude au Collège d'environnement qui est la dernière autorité administrative à avoir pris une décision explicite.

Comme l'ACQU ainsi que Natagora, Bruxelles Nature, Les Amis de la forêt de Soignes et d'autres personnes à titre privé avaient en 2018 introduit un recours auprès du Collège d'environnement contre ce permis, ils ont été reconvoqués, avec le demandeur de permis, le 15 juillet 2024, devant le Collège d'Environnement. Ladite instance administrative, après avoir entendu tous les intervenants, n'a pas jugé souhaitable de réaccorder le permis d'environnement annulé par le Conseil d'Etat.

Autrement dit, depuis juillet 2014, soit depuis dix ans, Droh!Me exploite ce site de l'hippodrome sans jamais avoir disposé d'un permis d'environnement en bonne et due forme ! Et ce ne sont pas les permis temporaires et les demandes de modifications du permis de 2017 introduites ultérieurement à de multiples reprises qui ont permis de régulariser cette exploitation illégale du site.

Rappelons en outre que le permis d'urbanisme qui est le pendant du permis d'environnement de 2017 a, quant à lui, été censuré à deux reprises par le Conseil d'Etat :

- par son arrêt n° 245.641 du 4 octobre 2019, annulant le permis du 6 décembre 2018 ;
- Par son arrêt n° 253.484 du 8 avril 2022, il a annulé le permis du 18 octobre 2019 pour le motif déjà invoqué pour annuler le permis du 6 décembre 2018. Ce second permis autorise en effet comme le premier, la construction d'un parking dans une zone forestière, ce qui est incompatible avec une telle affectation au PRAS .

Un peu, beaucoup de lobbying politique

Comment expliquer ces décisions négatives de la part de la plus haute juridiction administrative de Belgique : le Conseil d'Etat ? Très simplement. Les permis d'urbanisme et d'environnement successifs ont entre autres choses pour objet la construction et l'exploitation d'un parking de grande capacité (environ 450 emplacements de stationnement) dans une zone forestière inscrite comme telle au PRAS. Ce qui n'est pas légalement possible.

Pour sortir de l'impasse juridique, le Gouvernement bruxellois a décidé par un tour de passe-passe de modifier, le 16 février 2023, le PRAS (Plan régional d'affectation du sol) en faisant passer la zone forestière en zone d'équipement collectif afin de permettre à Droh!Me d'y créer ce fameux parking ! Choix particulier au regard des prises de conscience environnementales actuelles et choix juridiquement très hasardeux puisqu'un arrêté du gouvernement revêt nécessairement la portée d'une règle générale alors qu'il s'agit en l'espèce de régler un cas particulier. L'exemple bien connu est celui d'une commune qui voulait instaurer un règlement-taxe sur les brasseries alors qu'il n'y en avait qu'une sur son territoire. Règlement nul bien évidemment.

Malgré l'arrêté problématique du Gouvernement modifiant le PRAS concernant l'hippodrome de Boitsfort, le 15 avril 2024, le fonctionnaire délégué (du Ministre-Président) accorde à Droh!Me un permis dit « de sauvegarde »...

Plusieurs associations ont introduit un recours contre cette modification du PRAS et ce permis.

Pour conclure, voilà près de dix ans que dure cette saga. Tout simplement parce que le demandeur de permis ne veut pas comprendre que sa demande doit être conforme aux prescriptions planographiques du PRAS et plus particulièrement qu'un parking de 450 emplacements de stationnement ne peut pas être implanté en zone forestière pour desservir un véritable zoning de loisirs générateurs de répercussions négatives sur les riverains, la mobilité et l'environnement.

En attendant le prochain épisode, quelques réflexions s'imposent :

- L'occupation sans permis valables du site a déjà entraîné une détérioration significative des qualités environnementales de l'endroit ; on pense à la prairie en zone ouverte de la forêt, constitutive de sa précieuse lisière. Quels mécanismes pourront encore être mis en place pour restaurer les pertes écologiques ou du moins préserver les qualités écologiques du site ?
- Pourquoi les autorités publiques n'ont-elles jamais pris en compte l'expertise et l'avis des associations qui connaissent le site et plus généralement cette forêt ? Un autre scénario aurait pu être envisagé, un projet adapté aux spécificités de cet environnement particulier, et dans le respect du plan de gestion de la forêt de Soignes. L'ancien hippodrome qui relève du domaine public, fait partie intégrante de la Forêt de Soignes. Pourquoi les enjeux de la collectivité, dont les questions

environnementales, ne sont-ils pas mis au cœur du projet développé sur le site ?

- Pourquoi, alors que les prescriptions urbanistiques étaient limpides depuis le début et qu'en aucun cas un vaste parking ne pouvait être créé en cet endroit, le gouvernement Vervoort a-t-il modifié le PRAS ? Avec son arrêté, il a voulu légaliser la construction en zone forestière d'un parking alors que le contrat de concession stipule clairement que la responsabilité de l'obtention des permis incombe à l'exploitant, c'est-à-dire en tenant compte du prescrit légal non modifié s'appliquant au site de l'hippodrome en 2014...
- Malgré l'absence de permis, Droh!Me poursuit l'exploitation, organise diverses activités et événements. Qu'il s'agisse des visiteurs, des bâtiments ou de la forêt de Soignes, à qui incombe la responsabilité en cas d'accident ?

*Karin Stevens et Pierre Goblet,
administrateurs de l'ACQU.*

RUE GELEYTSBEEK, LÀ OÙ LES MAISONS POUSSENT PLUS VITE QUE LES CHAMPIGNONS

Comme son nom l'indique, cette charmante rue pavée qui longe la chaussée St Job, se situe en bordure du ruisseau Geleytsbeek. Elle se trouve donc en zone humide, à la limite d'une zone inondable, comme le révèle le site Internet de Bruxelles Environnement (<https://geodata.leefmilieu.brussels/>). En y creusant à certains endroits, on peut constater que l'eau est au niveau de la rue, ailleurs, la nappe phréatique se situe à environ 2 mètres de profondeur.

Il y a cent ans, on respectait la nature du terrain

Toutes les maisons de la rue possèdent des poches d'eau sous leurs fondations, et cela depuis des générations. Les maisons centenaires n'avaient pas de caves, tout au plus des caves à charbon conçues de manière à rester au-dessus de la nappe phréatique. Par exemple, notre habitation qui fait partie de cette « ancienne génération » n'a pas de sous-sol dépassant une profondeur de 1,50 mètre, ce qui nous a toujours protégés des

problèmes d'humidité. Il y a un siècle, les architectes comprenaient déjà qu'il était risqué de jouer avec l'eau. Les petites maisons ouvrières se trouvaient à droite de la rue, surélevées, tandis qu'à gauche, c'est principalement des garages qui prolongeaient les jardins des habitations longeant la chaussée St Job.

Toutefois les deux rives de la rue sont reprises en zone d'habitation dans le plan régional d'affectation du sol (PRAS) . Ces dernières années, de nombreux propriétaires ont scindé leur jardin pour revendre leurs garages, qui ont ensuite été détruits et remplacés par des maisons de style bel-étage. Chez d'autres, de nouvelles constructions sont sorties de terre à l'endroit de leur jardin.

La politique urbanistique ucloise pose question

Cette pratique soulève plusieurs questions et illustre malheureusement la politique urbanistique en cours à Uccle.

Premièrement, la décision d'autoriser davantage de constructions repose sur l'idée qu'il n'y a pas suffisamment de logements disponibles, alors que les études récentes contredisent cette hypothèse. Construire du neuf ne résoudra pas la crise du logement ; il y en a assez pour satisfaire le nombre de ménages bruxellois. Ce qui pose problème, c'est l'accessibilité. Nous faisons face à une « crise du logement abordable ». Autrement dit, les habitations disponibles coûtent trop cher pour la plupart des Bruxellois.

Voilà ce qu'en dit Martin Rosenfeld, chargé de mission à Inter-Environnement Bruxelles (IEB) : « **On estime qu'il y a 600.000 logements pour 560.000 ménages. Il y en a donc assez. La solution n'est donc certainement pas construire du neuf, au contraire ! Car ces nouveaux logements sont tout bonnement impayables. Depuis 1985, les prix de locations ont augmenté de 20 % tous les 10 ans, et ce, en dehors de l'inflation. Résultat : 60 % des Bruxellois se disputent 10 % du marché locatif abordable**¹. »

Deuxièmement, permettre la construction sur les fonds de jardin privés entraîne une diminution de la végétation et des arbres, essentiels pour absorber l'eau du sol. Sur les parcelles des anciennes maisons se trouvent de grands arbres à haute tige ; ils ont été plantés par les générations précédentes pour, justement, atténuer les problèmes d'humidité. Par ailleurs, une terre riche et humide favorise la biodiversité ; il est donc impératif de préserver ces petits havres de nature. Autoriser la destruction de cette végétation vitale est un non-sens puisqu'elle est notre meilleure alliée en cas de pluies diluviennes. En la remplaçant par du béton, on ne fera qu'aggraver la situation.

Quand les entrepreneurs se croient plus forts que la nature

Troisièmement, on pourrait se dire que construire sur un sol déjà imperméabilisé, et donc remplacer des garages par des maisons bel-étage, est une bonne idée. Mais, malheureusement, ce n'est pas le cas si la Commune accepte des dérogations autorisant à creuser en dessous de la nappe phréatique sans tenir compte de l'avis des riverains, de la nature marécageuse du terrain, de l'histoire de la rue et en ayant comme seule garantie que les personnes qui veulent construire auront des moyens techniques pour palier au problème. Et notamment, en construisant sur pieux sécants et non au moyen d'un radier général comme pour les maisons voisines récemment construites.

¹ <https://www.rtb.be/article/les-constructions-neuves-ne-resoudront-pas-la-crise-du-logement-bruxellois-11331123>

Ce fut le cas l'an dernier en face de chez moi, où des travaux très lourds ont provoqué des vibrations quotidiennes, fissurant plusieurs maisons environnantes et engendrant une nuisance sonore insupportable pendant plus de sept mois. La rue a également dû être fermée plusieurs jours. Notre maison, comme beaucoup d'autres, en a souffert. L'entrepreneur a nié toute responsabilité, n'ayant réalisé aucun état des lieux préalable, nous obligeant ainsi à entamer de lourdes procédures avec assureurs et avocats.

Cet incident n'est pas isolé, et il me semble inacceptable que de nouveaux projets immobiliers nuisent aux constructions antérieures, sans le moindre respect pour ceux qui vivent déjà dans ce quartier. Enfin, cette urbanisation massive, accompagnée de lourdes machines de chantier, endommage les infrastructures publiques : les trottoirs et la rue doivent constamment être réparés car ils sont régulièrement ouverts.

Depuis quinze ans, la rue Geleystsbeek a beaucoup changé et les maisons y poussent plus vite que les champignons. En consultant Google Street View, il est frappant de constater qu'entre 2009 et 2024, pas moins de 12 nouvelles constructions ont vu le jour, sans compter les projets de transformation et les nouvelles demandes de permis en cours. Cette folle urbanisation est dommageable aussi bien pour la nature que pour les riverains. Quand va-t-elle s'arrêter ?

Géraldine Ninove



LE QUARTIER FOND'ROY PASSE À LA TÉLÉVISION

Le 5 juillet 2024, le Quartier Fond'Roy a eu les honneurs de l'émission « Quartiers » sur la chaîne BX 1, bien connue des Bruxellois.

Ces émissions, consacrées aux lieux les plus emblématiques de la ville, sont malheureusement très courtes (5 min), mais le journaliste Xavier Van Dooren les prépare avec beaucoup de soin en interviewant en séquence ceux qu'il juge les plus fidèles témoins des endroits évoqués. Chaque interview est agrémentée de photos d'ambiance au cadrage judicieusement sélectionné par sa camerawoman Marion Bordier.

Un patrimoine aux multiples visages

Pour le quartier Fond'Roy, la première interview revenait, comme il se doit, au président d'honneur du Comité de quartier, Bernard Viérin, fin connaisseur des lieux. Bernard fut interviewé place de la Sainte Alliance, en face de l'église Ste-Anne. Il fit remarquer d'emblée que si ce quartier était un village, on serait à cet endroit sur la place du village, avec son église au centre. Il souligne ensuite que cette place de la Sainte Alliance est particulièrement intéressante parce qu'il y a sept avenues qui y mènent et qu'elles portent toutes des noms liés à la bataille de Waterloo.

Le journaliste fut ensuite conduit à la clinique Fond'Roy où il interviewa le directeur médical général, le professeur Vincent Dubois. Celui-ci souligna que cette institution accueille des adultes, des adolescents et des enfants qui présentent des problèmes divers de dépression, d'anxiété, d'addiction ou d'autres difficultés d'ordre psychologique. Les séjours sont de durée variable selon les pathologies, mais il y a aussi un hôpital de jour et de nombreuses consultations ambulatoires. Il est très important pour les patients que le lieu soit vivant, ouvert et implanté dans un quartier péri-urbain, pour éviter le sentiment d'isolement fréquent en psychiatrie.

Des lieux de sensibilisation

A côté de la clinique se trouve la ferme d'Uccle, où le journaliste fut accueilli par Luc De Graer, directeur de l'ASBL Tournesol-Zonnebloem. Celle-ci gère de manière autonome mais sur concession des autorités régionales et locales cette ferme et le parc Tournay-Solvay. Monsieur De Graer a expliqué que la ferme d'Uccle accueille le grand public, mais aussi beaucoup d'écoles, pour sensibiliser chacun au processus de la production alimentaire, ainsi qu'à la nature domestique, qu'elle soit végétale ou animale. Des animations sont organisées pour les classes de jeunes afin de leur



L'église Ste Anne sur la place de la Sainte Alliance

apprendre l'origine des fruits et légumes, les besoins des animaux et leur lien avec les êtres humains.

Entre ces deux visites, le journaliste fut invité à interviewer, sur un tout autre registre, Jacinthe Gigoux de l'ASBL Modernista. Cette association fait découvrir l'architecture moderniste belge et s'efforce de mettre en valeur des architectes comme Louis Herman De Koninck qui a beaucoup construit dans le quartier Fond'Roy. C'est une architecture beaucoup plus rationnelle, fonctionnelle et géométrique que ce qu'on peut voir par ailleurs à Bruxelles. Mais cette architecture fait partie intégrante du mouvement moderniste des années 1920. Jacinthe Gigoux présenta notamment aux téléspectateurs une maison remarquable située avenue Fort-Jaco et évoquant les grands paquebots de l'époque.

Un coup de pouce à la vie

L'émission s'est clôturée par une interview de Laurent Visart, responsable de la section des aveugles à l'IRSA. Laurent eut l'occasion de rappeler que l'Institut royal pour sourds et aveugles accueille de nombreux enfants et adultes présentant des déficiences visuelles ou auditives pour les former aux autonomies de la vie. L'IRSA héberge en internat

la semaine et le week-end 90 enfants et 140 adultes. L'institution vient de fêter ses 175 ans d'existence et offre à ses élèves et pensionnaires des options spécialisées leur permettant de développer leurs capacités malgré leur handicap, telles que l'horticulture, l'hôtellerie, l'ébénisterie et les arts les plus variés.

Cette émission, qui est à voir et à revoir sur podcast, fut une magnifique occasion de révéler au public la grande richesse et diversité de notre quartier Fond'Roy qui n'existe pas que pour ses habitants, mais est aussi un pôle de rayonnement pour tous.

Marc van der Haegen

Président

Comité du Quartier Fond'Roy

Lien pour le podcast : [Quartiers - Fond'Roy - Prince d'orange - BX1](#)



UCCLE PERD DE SON CARACTÈRE VERT !

POUR MIEUX GÉRER SON PATRIMOINE ARBORÉ, UCCLE DOIT POUVOIR COMPTER AVEC LA RÉGION

Mettons-nous d'accord sur les chiffres !

Vous avez pu lire dans votre magazine préféré en décembre 2023 notre article qui mettait en lumière la situation alarmante des abattages d'arbres à Uccle¹. En analysant les statistiques d'Openpermits, et ce pour la première fois, nous y démontrions que c'est notre commune qui enregistre le plus grand nombre de demandes d'abattages et qu'en treize ans (2010-2022), il y a eu 14.635 coupes. Soit 25 % de tous les abattages en Région bruxelloise, pour seulement **201 replantations recensées...** Notre association et le collectif Help4Trees proposaient alors une série de recommandations, dont la création d'un cadastre des

arbres afin de mieux protéger ce patrimoine. Nous avons aussi insisté sur la « responsabilité collective » des citoyens, de la commune, des parastataux et de la Région pour maintenir l'équilibre entre les enjeux urbanistiques et environnementaux.

La réaction des autorités communales n'a pas tardé puisqu'en mars 2024, le Service Vert s'est exprimé dans le *Wolvendael*. Le texte soulignait les efforts de la commune pour préserver ses arbres tout en régulant les abattages. Pour la période 2015-2023, il mentionne un « bilan arbres » positif, donc plus de plantations que d'abattages : **4.969 replantations** contre 4.129 coupes. On y apprend enfin qu'Uccle continue d'améliorer la coordination entre ses services communaux pour mieux gérer les différents dossiers.

¹ Lire <https://www.acqu.be/25-des-arbres-admis-a-l-abattage-en-Region-Bruxelloise-le-sont-a-Uccle>

Commune	Uccle
Statut permis	Octroyé
Gestion FDS OUI/NON	FDS NON

Source : ~~openpermits~~, décembre 2023
Analyse HELP4Trees



Année	Données	Privé	Public	Total Arbres condamnés
2015	Arbres condamnés	20 %	80 %	2 878
	Dossiers introduits	84 %	16 %	193
2016	Arbres condamnés	21 %	79 %	2 158
	Dossiers introduits	92 %	8 %	192
2017	Arbres condamnés	77 %	23 %	1 085
	Dossiers introduits	90 %	10 %	251
2018	Arbres condamnés	35 %	65 %	1 922
	Dossiers introduits	91 %	9 %	233
2019	Arbres condamnés	74 %	26 %	789
	Dossiers introduits	94 %	6 %	225
2020	Arbres condamnés	38 %	62 %	1 625
	Dossiers introduits	89 %	11 %	234
2021	Arbres condamnés	56 %	44 %	938
	Dossiers introduits	93 %	7 %	179
2022	Arbres condamnés	72 %	28 %	788
	Dossiers introduits	92 %	8 %	194
2023	Arbres condamnés	52 %	48 %	597
	Dossiers introduits	87 %	13 %	114
Arbres condamnés (total période)		40 %	60 %	12 780
Dossiers introduits (total période)		90 %	10 %	1 815

Vous pouvez consulter l'article p35 ; <https://www.calameo.com/read/000487808f2ab2ea69ae4>

Une clarification s'imposait, et nous avons organisé ce 4 septembre, au Centre administratif, une réunion rassemblant l'échevine de l'Environnement, le responsable du Service Vert, le référent Arbres, ainsi que Help4Trees (Anne Bonew) et l'ACQU (Martine De Becker et Dominique Vaes).

La Région, responsable de 60 % des arbres abattus à Uccle !

L'analyse effectuée par Help4Trees est limpide et les chiffres avancés sont désormais acceptés par le Service Vert : à l'exclusion des abattages liés à la gestion de la Forêt de Soignes, sur la période 2015-2023, **12.780 arbres ont été condamnés à Uccle**, dont 5.126 suite à un permis communal (soit 40 % du total, ce qui correspond grosso modo aux chiffres avancés par la commune). Les 7.654 arbres restants (60 % du total) ont été condamnés via un permis régional.

Là où la commune a la main – les autorisations communales faisant suite à des demandes majoritairement introduites par des particuliers –, elle peut donner son feu vert pour des abattages, tout en imposant des replantations. D'où un « bilan arbres positif ».

Cependant, quand on intègre les permis régionaux, le tableau est dramatiquement moins vert.

(note : par « **Privé** », nous entendons les permis introduits par des particuliers. Ceux-ci sont gérés par la commune.

Chaque dossier « Privé » concerne généralement des arbres en petit nombre, ce qui explique le grand nombre de dossiers traités. Contrairement aux permis introduits par les autorités publiques régionales (« **Public** » dans notre analyse), peu nombreux, mais qui concernent souvent un grand nombre de sujets.)

Seuls 11 % des arbres condamnés à Uccle ont fait l'objet d'une enquête publique

L'incompréhension et l'étonnement des Ucclois s'explique aisément : seule une partie marginale des autorisations d'abattage est soumise à enquête publique. En effet, si une construction est demandée, comme pour le renouvellement du pont Carsoel (qui a vu la disparition d'une centaine d'arbres), le Collège a la possibilité de s'y opposer, ce qu'il ne fait que trop rarement. Les autres permis régionaux, sans construction, n'exigent pas nécessairement d'enquête publique : entre 2015 et 2023, seuls 11 % des arbres condamnés à Uccle ont fait l'objet d'une enquête publique (voir tableau) : ce qui signifie que la commune, tout comme les citoyens, sont bien souvent mis devant le fait accompli.

En attendant, même si la tendance semble ralentir, les chiffres sont sans appel : notre commune perd progressivement son caractère vert.

Le Service Vert se renouvelle !

Nous nous réjouissons que le Service Vert ucclois ait mis en place, ces dernières années, une série d'initiatives qui vont dans le bon sens, et qui commencent à s'imposer « sur le terrain ». On peut notamment citer :

Commune	Uccle
Statut permis	Octroyé
Gestion FDS OUI/NON	FDS NON
Enquête Publique	OUI/NON

Source : [openpermits](https://www.openpermits.be), décembre 2023
Analyse HELP4Trees



Année	Privé		Public		Total Arbres condamnés
	EP NON	EP OUI	EP NON	EP OUI	
2015	523	53	1 783	519	2 878
2016	429	19	1 640	70	2 158
2017	789	47	204	45	1 085
2018	638	28	1 189	67	1 922
2019	556	31	94	108	789
2020	561	55	728	281	1 625
2021	494	27	405	12	938
2022	532	32	211	13	788
2023	311	1	245	40	597
Total Résultat	4 833	293	6 499	1 155	12 780
% arbres condamnés	38 %	2 %	51 %	9 %	100 %

- **Une équipe renforcée**, avec deux architectes paysagistes qui analysent tous les permis, un « référent Arbres » qui inventorise les arbres « publics » de la commune, et deux agents administratifs ;
- **Un reporting chiffré** du « bilan arbres », lié aux permis communaux, est partagé entre les services de l'Urbanisme et le Service Vert ;
- La mise en place d'une **amende additionnelle** en cas de coupe illégale, qui s'élève à 500 € au-delà de l'amende administrative imposée par la Région, qui peut – « A bon entendeur, salut ! » – s'élever jusqu'à 15.000 euros (tout dépend de la valeur d'agrément de l'arbre) ;
- La mise en place d'un **contrôle systématique** du respect des permis de replantage ;
- Des **suspensions de chantiers** ne respectant pas les impositions des permis ;
- Une meilleure coordination entre le Service Vert et le service de l'Urbanisme, qui, par le passé, travaillaient chacun de leur côté.

Des premiers pas positifs mais d'autres actions s'imposent !

Nous faisons dans notre article de décembre une série de recommandations, elles sont toujours valables. Nous demandons au prochain Collège des bourgmestre et échevins de s'en inspirer. Et nous agissons au niveau régional pour imposer une meilleure transparence et d'avantage de collaboration avec les

communes dès lors qu'il est question de couper des arbres sur leur territoire. Pour rappel :

- Mesurer, c'est savoir. Savoir, c'est agir ! Développons une « version de la vérité », mettons des objectifs chiffrés et... respectons-les !
- La législation doit être appliquée, pour tous, sans inégalité de traitement entre les promoteurs et les particuliers : l'important est de préserver le vivant (les arbres), en priorité.
- Stop au saucissonnage des autorisations et aux « permis modificatifs » qui permettent trop facilement (et illégalement) aux demandeurs de procéder à des abattages « en stoemelings »... A Uccle, les exemples sont légion !

Dominique VAES – Anne Bonew – Martine De Becker



A Uccle, le travail du collectif HELP4Trees a directement contribué à la mise en place d'un système de suivi des abattements et des replantations au niveau communal. Cependant, notre patrimoine végétal doit être considéré dans sa globalité. HELP4Trees veut porter cette problématique au niveau régional via une interpellation parlementaire. 1.000 signatures ouvrent ce droit. Plus de 80 % des signatures requises ont déjà été récoltées. Merci d'y ajouter la vôtre en suivant ce lien : <https://democratie.brussels/initiatives/i-178>.

LES QUARTIERS APAISÉS

UN ESPOIR POUR LE QUARTIER OXY 15

Les élections, qu'elles soient régionales ou communales, ont depuis longtemps été l'occasion, pour les comités de quartier ucclois, de redéfinir les axes principaux du devenir de leur quartier.

Les élections de 2024 ont, cette fois encore, été l'occasion de repenser les souhaits des habitants au travers de l'ACQU : un travail collectif qui a permis de mettre en lumière les points importants et de les communiquer aux candidats et futurs élus d'Uccle et de la Région.

Pour l'asbl OXY 15, l'élément essentiel qui ressortit des discussions fut la mise en place d'un « quartier apaisé ».

Mais qu'entend-on par « quartier apaisé » ?

La définition nous en est donnée par la Région de Bruxelles-Capitale.

« C'est un périmètre doté d'un nouveau plan de circulation qui favorise la mobilité locale et active, ainsi que les transports publics de proximité. Le trafic motorisé de transit y est dissuadé. La priorité est donnée à la qualité de vie des habitants, des visiteurs, de tous ceux qui y travaillent. »

Il y a donc lieu de voir en priorité comment l'on peut mettre ces éléments en pratique. »

« Difficile tout cela », allez-vous dire. En effet, depuis 2008, nous assistons à Uccle à une augmentation importante de la population. De 77.000 habitants

en 2008, la Commune est passée à 82.300 habitants en 2018 et 87.000 en 2023. De plus, les nombreuses constructions en cours (Bourdon, Calevoet, Illochroma, entre autres) ne feront qu'accroître ces chiffres.

Dans le même temps, le nombre de voitures n'a cessé d'augmenter, tant les voitures privées que les voitures de sociétés...

Malheureusement, de nombreux habitants de notre quartier constatent une absence totale de volonté de créer rapidement de nombreux quartiers « apaisés » dans la Commune d'Uccle. Ils regrettent que **le plan communal de mobilité récemment approuvé**, n'aborde que deux mailles sur Uccle, jugées prioritaires, sans explication sur les critères de sélection de celles-ci, alors que les autres mailles, dont la maille 11 « UCCLE SUD », dont fait partie le quartier OXY 15, ne sont pas concernées et restent soumises à d'importantes pressions de trafic.

Or, il est incontestable que les bienfaits d'un quartier apaisé sont nombreux et concernent chaque habitant. Il offre une meilleure sécurité routière pour tous. On s'y déplace plus agréablement à pied ou à vélo. L'espace public y est amélioré pour plus de convivialité. Enfin, moins de pollution, moins de bruit, et moins de stress...

Selon le souhait des habitants du quartier OXY 15, il existe une demande répétée de faire de ce grand quartier un « quartier apaisé », dans le respect de chacun.

Aussi, fidèle à ses statuts, l'asbl OXY 15 désire respecter les principes de son objet social à savoir : participer à l'effort citoyen, conformément notamment au Plan régional de développement, à la charte d'Aalborg et à l'agenda 21 adopté par la Commune d'Uccle, mais aussi en tenant compte des nouvelles recommandations de la Commission européenne en matière de dérèglement climatique.

Il s'agit, entre autres, de sauvegarder la sécurité des habitants, le calme et la tranquillité, dans des domaines tels que la mobilité, mais aussi la protection du patrimoine et de l'environnement, les économies d'énergies, le recyclage des déchets, etc.

Le Mémorandum de l'ACQU présenté aux candidats et élus est une façon de promouvoir toutes les activités qui contribueraient à réaliser cet objectif.

Quel est le constat des habitants, dans le domaine de la sécurité routière ?

Les rues de ce quartier ont toujours été très dangereuses... Ils se souviennent des années qui ont

précédé le PCMU de 2008. De nombreux accidents arrivaient aux carrefours de ces petites rues.

Si l'on doit remercier les élus des efforts qui ont été faits depuis lors, l'on constate que ce grand espace, compris entre des grands axes routiers (voir carte), est toujours soumis à la pression automobile.

Par exemple, en avril 2010, un accident mortel a eu lieu, chaussée d'Alseberg, à hauteur de la rue des Poussins, entre un cycliste et un tram. Le jeune homme n'aurait pas réussi à sortir, à temps, les roues de son vélo hors des rails de tram. En février 2019, une maman menant sa petite fille à l'école, fut renversée par une voiture, dans le haut de la rue du Château d'Eau : neuf fractures. De même, en juin 2020, sur le Dieweg, une femme âgée a été tuée par une voiture. Le manque de largeur des trottoirs était-il à l'origine de ce drame ?

Dès lors, il y a sûrement des choses à améliorer pour permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité, sur les routes à Bruxelles.

Lors de son Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2024, l'asbl OXY 15 a vu son environnement s'agrandir. A la demande des habitants, le quartier durable OXY 15 regroupe maintenant les rues du versant « Dieweg/Alseberg, Stalle, Brugmann, Wolvendael » auxquelles sont venues s'ajouter les rues du versant « Dieweg/chaussée de St Job » (voir la carte ci-dessous). Au total, 20 rues comprises entre cinq grands axes de circulation automobile.

Les causes de ce regroupement sont nombreuses : Déjà lors des élections de 2018, l'asbl OXY 15 avait attiré l'attention des élus sur la nécessité de rendre les rues apaisées :

Non seulement trop de voitures veulent éviter les grands axes mais en plus, pendant quelques années, l'avenue Helleveld a subi une augmentation importante du trafic routier, due aux déviations mises en place pendant les travaux sur la chaussée de St Job. Malgré la fin des travaux de voirie, le trafic automobile y est toujours aussi dense. Les compteurs mis en place ont marqué jusqu'à 3.000 voitures par jour, avec près de 600 poids lourds (bus et camions). C'est beaucoup pour cette rue en pente qui ne fait que 300 mètres de long, ce qui donne une sensation d'un trafic quasi permanent...

Un tel trafic routier est incontestablement contraire aux contraintes environnementales.

Par ailleurs, les travaux sur la chaussée d'Alseberg (remplacement des rails du tram 18 et autres), ont dé-

truit dix ans d'effort, dans le domaine de la qualité de vie des habitants de ce grand quartier ; la circulation automobile venant des quartiers sud de la Commune a été déviée dans ces petites rues que sont, entre autres, Bernaerts, Klipveld, Fauvette, Château d'Eau, Moutons, Coq, Poussins.

Ces petites rues ne doivent pas devenir des voies de délestages des grands axes...

Cette augmentation du trafic automobile nous éloigne des recommandations de la Commission européenne et du gouvernement belge, en matière d'environnement et de dérèglement climatique. Elle engendre : la [pollution de l'air](#) – le dioxyde d'azote (NO2) et les particules fines dites "PM2.5", respectivement émis.es à 60 % et à 30 % par le transport routier – la [pollution sonore](#) et une [insécurité routière](#) – entre 2018 et 2021, 60 personnes tuées et 600 blessés graves sur nos routes bruxelloises.

C'est pourquoi, il est demandé aux décideurs politiques de permettre la mise en place d'un quartier apaisé. Cela comprend, sur le plan régional

a) **Une demande de révision du Code de la route**

L'augmentation de la population liée aux nouveaux modes de transports démontrent que l'espace public uclois (et bruxellois) est devenu dangereux pour les habitants - PMR et piétons. Les personnes se déplaçant à vélo ou en trottinette sont en danger. Et trop peu d'enfants et de personnes âgées, demandeurs d'utiliser le vélo, prennent le choix de rouler à vélo (ou en trottinette).

Il est temps de demander une révision du Code de la route afin de donner priorité à toutes ces personnes, par rapport aux voitures, et de changer les règles de « responsabilité » en cas d'accidents.

b) **L'aménagement d'un Réseau express régional avec une Halte Lycée français**

Il est également demandé la nécessité d'aménager un arrêt à hauteur du Lycée français sur la Ligne 26 du chemin de fer. Cette halte est prévue au Plan régional de développement (cf 8^{ème} priorité, point 6, carte n° 108) et est absolument nécessaire, en tout cas aux heures de pointe.

c) **La mise en place d'un véritable itinéraire cyclable régional**

L'ICR joignant la gare de Calevoet à la place Saint-Pierre, par les rues « Coq/Château d'Eau/Fauvette » puis vers la rue Rouge et l'avenue Defré est oublié par les pouvoirs publics, alors que son tracé permet

une sécurité maximale pour les personnes roulant à vélo ou en trottinette, en évitant les rails du tram. Il est demandé que cet ICR soit mieux renseigné et sécurisé (carrefours protégés), avec des panneaux de signalisation plus grands et un sol marqué par une couleur différente de celle réservée à l'espace voiture.

Tout le tracé de cet ICR devrait impérativement devenir « rue cyclable ».

Par ailleurs, il semble normal que le budget relatif aux travaux de sécurisation des personnes à vélo soit augmenté : les travaux de voirie sont nécessaires pour obliger les conducteurs à réduire leur vitesse dans les petites rues résidentielles : rétrécissement des entrées de rues - couleur au sol différente pour les ICR, panneaux de signalisation plus grands.

Sur le plan communal

A) A court terme

a) **Un respect des ilots de verdure dans les quartiers anciens**, densément peuplés. Les permis d'urbanisme avec destruction d'intérieur d'ilot sont trop vite acceptés dans certains quartiers.

b) **Une prise en compte du dérèglement climatique**. Les récentes inondations (12 juillet) - Chaussée d'Alseberg, avenue Brugmann, avenue De Fré, rue Rouge, Place Danco, et autres - font suite aux nombreux cataclysmes des années passées. Elles démontrent que le sous-sol d'Uccle, à ces endroits, nécessite une surveillance de tous les jours.

c) **Une diminution des parkings en sous-sol** : peut-on bétonner indéfiniment en sous-sol pour construire des parkings ? On pense à ceux dans les environs de la place Danco... Pourquoi y amener encore des voitures en supplément ? Par ailleurs, les bassins d'orage, construits il y a dix ans, ne semblent pas efficaces pour retenir les trombes d'eau qui se sont abattues le 12 juillet à ces endroits...

d) **L'augmentation du nombre de rues cyclables.**

Les habitants suggèrent que toutes les artères de ce grand quartier deviennent des « rues cyclables » telles que définies dans le code de la route depuis 2012.

Vu la proximité des quartiers commerçants, ainsi que le nombre d'écoles dans ce grand périmètre et ses alentours, il est urgent de donner une priorité absolue aux enfants et personnes âgées roulant à vélo. On ne peut croire que le partage de la rue avec des voitures et camions puisse se faire sans danger pour les personnes fragiles.



F111



F113

B) A long terme

Il est important de revoir la circulation du trafic automobile dans ce grand espace public comprenant la chaussée d'Alseberg, le Dieweg et la chaussée de St-Job.

Il est proposé une étude approfondie, par un bureau d'études, en concertation avec les habitants afin d'étudier un nouveau plan de circulation qui permette une sécurité maximale sur ces rues. **Le respect envers les habitants doit devenir la priorité sur l'espace public.**

Le Dieweg et la chaussée de St-Job pourraient être mis en sens unique, avec une voie pour les voitures et une autre réservée à des navettes électriques gratuites et aux personnes se déplaçant à vélo. L'itinéraire de cette « rotonde » relierait les gares Calevoet, Vivier d'Oie et St-Job, en passant par l'Observatoire.

Cette disposition permettrait l'agrandissement et l'amélioration de la qualité des trottoirs sur le Dieweg, et une sécurisation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Rappelons que la marche représente bien plus qu'un simple moyen de déplacement. C'est un élément fondamental de la vie urbaine durable, contribuant à la santé individuelle, à la cohésion sociale, à la durabilité environnementale et à l'inclusion. Travailler sur des solutions pour améliorer la mobilité piétonne dans les quartiers d'Uccle répond donc à des enjeux sociaux, environnementaux et de bien-être communautaire.

C) En conclusion

Des aménagements peu onéreux contribueraient, rapidement, à permettre des améliorations dans ces quartiers à apaiser. Par ailleurs, il est important que ce quartier conserve la vitalité sociale qu'il a toujours connue : aide aux plus démunis, unités scouts et guides, salles de sports. Cela oblige à la conservation et l'entretien des bâtiments : église du

Précieux sang, bâtie avec l'argent du public, salle 1180 et salle van Offelen, Royale pétanque Uccle Sport (avec un nouveau bail emphytéotique).

Il est à espérer que les élus comprennent l'urgence de ces changements pour permettre une véritable amélioration de la qualité de vie des habitants.

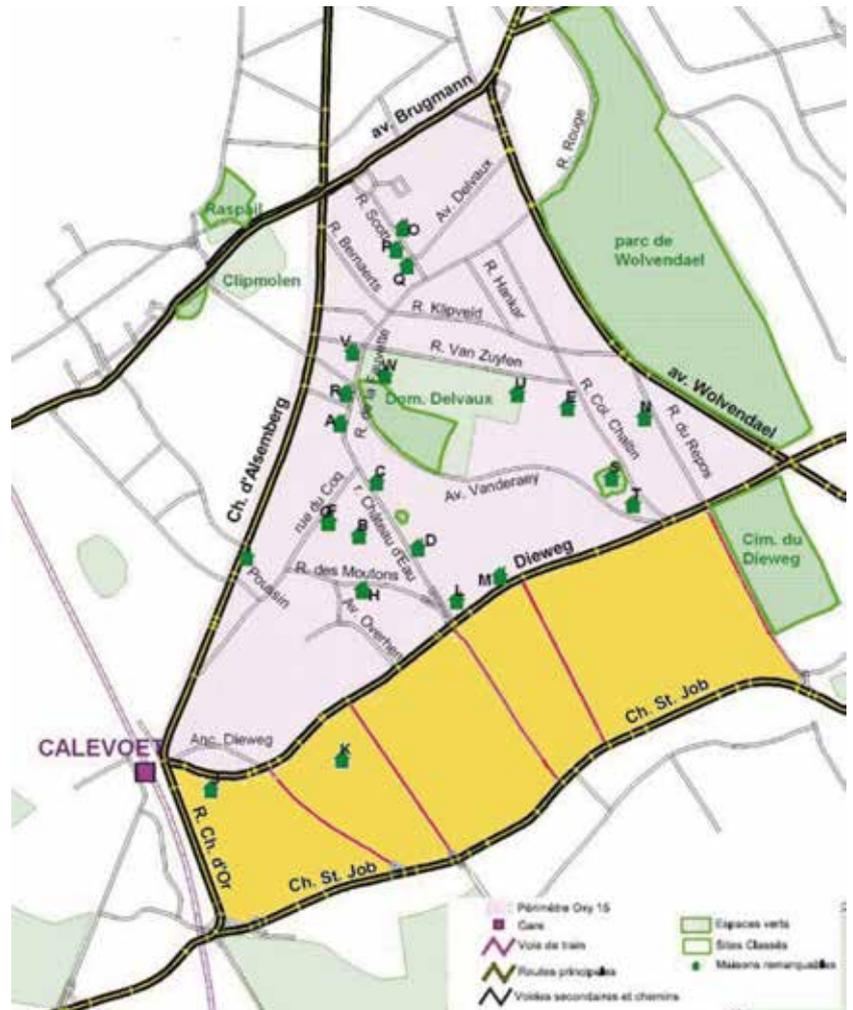
Enfin, **dans le domaine des relations conjointes avec la Région et la Commune**, les habitants sont demandeurs d'une réelle participation à l'aménagement de leur quartier, dans des relations sereines et constructives.

D'avance merci pour tout.

Au nom des habitants du nouveau quartier durable OXY 15

Barbara Decupere et Xavier Retailleau

*Le nouveau quartier durable OXY 15
Nouvelles rues faisant partie du quartier OXY 15 – versant : Dieweg / chaussée de Saint-Job, avenue Groelstveld, rue Papenkasteel, rue du Château d'Eau (classée), avenue Helleveld, rue du Repos
Nombreux accidents au carrefour rue de la Fauvette
Trafic intense rue du Château d'eau*



L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres

Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92
cqbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

Bourdon – Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 67
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46
GSM : 0475 22 24 51
amfrancken@skynet.be

Churchill

Serge LEDERMAN – 0495.36 63 48
Rue Général Mac Arthur 13 (b.1)

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Groeselenberg

Jean LESEUL - -- Groeselenberg 69
0494.68 29 37 – jean.leseul@gmail.com

Fond'Roy, asbl

Marc VAN DER HAEGEN
Av. Maréchal Ney 20 - 0475.81 20 05

Gracq Uccle

Patricia DUVIEUSART, rue du Merlo, 8 B (b.9)
GSM : 0478 33 38 72
uccle@gracq.org - www.gracq.org

Kauwberg Nature asbl

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland, 367
Tél. 02.375 45 73 – chabi@comiteengeland.be

Kinsendael – Kriekenput

Martine DE BECKER (cf Administrateur)

Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.buysdelle.be/abbv/

Observatoire

Dominique VAES
(Cf Administrateur)

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
Tél./fax : 02.376 61 71
yvettelahaut@yahoo.fr

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
Montagne de St Job, 139 - Tél. : 02.374 02 60
kther@belgacom.net - www.avijl.org

Quartier St-Job

Jacques SPIES, Montagne de St Job, 90
jac@santescandinave.be - GSM : 0497 422 088

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT – av. du Maréchal, 20 A
Tél. : 02.374 97 03 – d.ryelandt@gmail.com

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27
bercharlier@outlook.com

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vanderkindere – Bascule

Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Le conseil d'administration

Présidents d'honneur :

BERNARD JOURET
DENYS RYELANDT

Présidente :

Martine De BECKER - Rue des Bigarreux 34
02.375 78 88 et 0479.95 17 28
martine.de-becker@outlook.com

Vice Président :

Dominique VAES - av. Lancaster 70
GSM 0475.51 34 10 – dvaes@observatoireuccle.be

Trésorier :

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau, 97
Tél. fax 02.374 32 95 – retailleau.x@gmail.com

Florence VANDEN EEDE

Drève du Rembucher 10 - 1170 Bruxelles
0476.927 980 - florence.acqu@gmail.com

François GLORIE – av. de Floréal, 35

Tél. : 02.344 48 88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 – pierregoblet@skynet.be

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 – chubin346@gmail.com

Chantal DE BRAUWERE - av. Gobert, 38

Tél. 0477 29 12 70 – chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS - av. de Foestraets, 4

Tél. 0497 59 95 06 – jpwouter@gmail.com

Karin STEVENS - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

Tél. 0497 82 93 60 – karinstevens@skynet.be

Chargée de mission :

Barbara DECUPERE
barbara@acqu.be
0497.48.02.62

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Martine De BECKER

Coordination : Martine De BECKER

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles et de la
Région de Bruxelles-Capitale.

Personnes de contact

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

De Fré – Echevinage

Michel DEVRIESE
av. De Fré, 29
Tél. : 02.374 85 80
michel.devriese@skynet.be

Gare d'Uccle-Stalle

Sophie CLERBAUX CAUDERLIER
277 rue Victor Allard
Sophiecauderlier@yahoo.fr